

CONSEIL D'ADMINISTRATION		6 février 2023
Sous la Présidence de :		Sandrine GEFFROY
Directrice :		Maela CASTEL
Lieu :		Lanvollon

Séance du 6 février de l'an 2023, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués le 23 novembre 2022, se sont réunis sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Vice-Présidente du CIAS Leff Armor Communauté. La séance est ouverte à 18h45.

**Personnes présentes :**

Monsieur BOTHEREL Philippe, M. BRIAND Roland, M. CABIOCH-QUEMENER Daniel, Mme GEFFROY Sandrine, Mme LE BONHOMME Sophie, Mme LE MOAL Brigitte, Mme MARTIN Patricia, Mme SALAUN Sandrine, Mme Solène STEUNOU-ROQUINARC'H, Mme TAISSET Maëlig, Mme TURBAN Liliane, Mme TURBET-DELOF Christine.

**Autres présents :** Maela CASTEL, directrice.

**Absents/Excusés :** M. CAMUS Erwan, Mme DALLIER Klervia, Mme DISQUAY Françoise, M. Sébastien GARNIER, M. GEFFROY Jean-Michel, Mme Marie-Line QUERO, Mme RUELLAN Véronique, Mme TROEGER Eva, M. VINCENT Christian.

Mme Sandrine SALAUN est nommée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1. Décisions statutaires :**
  - ✓ Validation PV du CA du 28 novembre 2022
- 2. Affaires financières :**
  - ✓ Débat d'Orientation Budgétaire
  - ✓ Renouvellement de la ligne de trésorerie
  - ✓ Autorisation d'investissement 2023
  - ✓ Subventions aux associations
- 3. Services à domicile :**
  - ✓ Tarifs
  - ✓ Activité jardinage

**Début de Séance : 18 h 45, le quorum est atteint**

**1. DECISION STATUTAIRE :**

- ✓ Validation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022

*Cf. document annexé*

Madame la Vice-Présidente soumet pour approbation le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2022.

**Vote du Conseil** Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Présents : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

**2. AFFAIRES FINANCIERES :**

✓ **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Conformément au CGCT, l'assemblée doit débattre des orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget, sur la base d'un rapport comportant les engagements pluriannuels, les dépenses de personnels, la structure et la gestion de la dette. Les règles relatives au DOB s'appliquent également aux établissements publics administratifs, ce qui est le cas du CIAS de LEFF ARMOR Communauté.

A cette occasion, Madame la Vice-Présidente présente le bilan 2022 des activités du CIAS et les perspectives 2023.

**Le Conseil prend acte du débat**

**Présents : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

❖ **BILAN DES SERVICES 2022**

<b>BILAN D'ACTIVITE DES SERVICES D'AIDE A DOMICILE</b>			
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>Axes forts 2022</b>
<b>SAAD</b>	73 661h	67 302h pour 575 usagers * <u>Secteur Nord</u> : 41,7% de l'activité /303 usagers * <u>Secteur Sud</u> : 58,28% de l'activité/ 272 usagers (prises en charge + lourdes)	* Baisse des prestations SAAD : difficultés de recrutement et arrêts de travail, changements sur les postes administratifs (départ pour raisons professionnelles RS et AT et difficultés de stabilisation de l'équipe). * Obtention du Segur (pour agent à domicile uniquement). * Projets enclenchés (QVT) : tutorat et réflexion sur les plannings. Nouveaux smartphones (adresse mail pro...).
<b>Portage de repas</b>	16 268 repas	14 292 repas (dont 64% en liaison chaude, secteur Nord)	* Baisse surtout secteur Sud. * Fin 2022 : hausse capacité au Nord (jusque 18 repas/tournée) et organisation tournée avec un seul véhicule secteur Sud. * Marché secteur Sud : Ansamble retenu
<b>Jardinage</b>	735 h pour 43 bénéficiaires	927 h pour 36 bénéficiaires (dont Secteur Nord : 876h)	
<b>Téléalarme</b>	45 bénéficiaires 15 installations	57 bénéficiaires 11 installations	

BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE			
	2021	2022	Au 30/01/23
Nombre de patients	78 patients différents	89 patients différents. En moyenne 61 patients/jour.	77 patients/jour
Taux d'occupation	67.47 %	72 % (82% antenne Sud, 66% antenne Nord)	89%
Commentaires	Difficultés de recrutement, Arrêts IDEC et AS ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Sur Pléguien</u>, perte de 3 AS aux deux 1ers trimestres ; turn over IDEC (3 IDEC différents sur 6 mois entre fin 2021 et avril 2022) + difficultés de recrutement</li> <li>• <u>Sur Châtelaudren</u>, restructuration des tournées (harmonisation Pléguien).</li> <li>• <u>Sur les 2 sites</u>, absence de remplaçants pour les congés estivaux sur les 2 sites.</li> </ul> <p>Revalorisation salariale (Ségur de la santé, catégorie B, Rifseep, revalorisation du point d'indice...) ont permis recrutements au dernier trimestre 2022.</p>	Il manque 1 AS aux effectifs du SSIAD (+ 1 départ fin avril)

Madame la Vice-Présidente présente les autres actions engagées en 2022 :

- Actions de prévention « séniors »
  - Analyse des Besoins Sociaux : des réunions de travail partenariales / 10 actions prévention de la perte autonomie validées en CA fin 2022.
  - Actions de prévention séniors :
    - Réseau des visiteurs : 10 personnes ont été visitées (11 personnes en 2021) pour 10 bénévoles.
    - Café des aidants : 10 séances ont eu lieu avec une participation de 6 aidants (moyenne de 4 aidants par séance).
    - Ateliers de prévention : 43 séances ont été réalisées en 2022 pour 35 usagers contre 23 ateliers pour 23 usagers en 2021.
- Signature d'une convention de partenariat avec Just Mutuelle
- Signature d'une convention avec Handicap 22 (plateforme de répit des aidants)
- Organisation de deux soirées d'accueil des internes en médecine générale
- Lancement du projet de service du CIAS

### ❖ **BILAN BUDGETAIRE 2022**

Madame la Vice-Présidente expose que globalement, en 2022, le solde est excédentaire sur les budgets SSIAD et CIAS (en section de fonctionnement) alors qu'il est en déséquilibre pour le SAAD et le portage de repas.

Elle précise que le déficit du SAAD est lié au fait que la dotation du CD22 ne couvre pas le coût de revient d'une heure de prestation (environ 33€ en 2022).

Elle ajoute que les résultats comptables du SAAD ne tiennent pas compte de la reprise de dotation du CD22 pour les heures non réalisées en 2022. Cette reprise de dotation se fera sur la dotation 2023 (estimation = - 177 000€) et viendra accentuer le déficit du service.

Monsieur Briand demande ce qui est envisagé au regard de cette situation financière. Leff Armor va-t-il assurer la prise en charge du déficit ? Il est précisé que le Président du CIAS doit se rapprocher des Présidents des 3 autres CIAS en charge d'un SAAD pour essayer de négocier auprès du Département. Les 4 CIAS font face aux mêmes difficultés. En outre, il s'agit également d'échanger collectivement sur le montant de la dotation allouée aux CIAS, tarif horaire inférieur à celui alloué aux structures privées associatives.

### ❖ **LES ORIENTATIONS ET PROJETS POUR 2023**

Madame la Vice-Présidente présente les orientations et les projets pour l'année 2023.

#### ➤ Commun à tous les services :

- Rédaction du projet de service
- Poursuite de la mise en œuvre du Document Unique

#### ➤ Pour le développement social :

- Poursuite de l'ABS (volet lutte contre les exclusions/accès aux droits)
- Poursuite et développement actions prévention perte autonomie
- CLS : co-pilotage + actions de prévention et offre de soins
- Actions communes MDD/CAF (accès aux droits, conférence sociale etc.)

#### ➤ Pour le portage de repas :

- Projection 2022 : 15 000 repas
- Actualisation de l'analyse du service
- Réflexion maintien de la liaison chaude

#### ➤ Pour le jardinage et la téléalarme :

- Maintien du service téléassistance
- Revoir le cadre d'intervention du service de bricolage/jardinage

#### ➤ Pour le SAAD :

- Projection 2023 : 71 080 heures (CPOM)
- Réforme de la dotation du CD22 (avril) + nouvelle dotation qualité (actions à mettre en place)
- Renégociation CPOM (fin 2023)
- Augmentation des charges de personnel (revalorisation SMIC, revalorisation IFSE (rattrapage sur 4

ans pour certains agents, etc)...

- Poursuite réflexion sur la QVT, l'attractivité /organisation métier ...

➤ Pour le SSIAD :

- Revalorisation IFSE (rattrapage sur 4 ans pour certains)
- Investissement 21 téléphones (télégestion)

➤ Commun SAAD et SSIAD :

- Démarche qualité
- Anticipation de l'évaluation des services en 2024
- Achats de masques /équipements de travail et de protection
- Préparation du rapprochement SAAD SSIAD = restructuration en SAD (service autonomie à domicile) d'ici 2025

Monsieur Briand demande quels sont les objectifs de ce futur SAD. Il est précisé que la Loi de financement de la sécurité sociale 2022 prévoit la restructuration du secteur à domicile en fusionnant les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD) pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile. En dehors des services autonomie disposant de l'aide et du soin, il n'y aura plus que des services ne disposant que de l'aide (ex-SAAD). Les SSIAD ne pourront plus exister isolément. Pour le CIAS de Leff Armor qui dispose déjà d'un SAAD et d'un SSIAD cela est plus simple même s'il conviendra de répondre à un cahier des charges pour être autorisé SAD. L'objectif du SAD est de permettre la prise en charge globale de la personne.

✓ Renouvellement de la ligne de trésorerie :

Mme la Vice-présidente informe l'Assemblée que la ligne de trésorerie arrive à échéance le 21 mai 2023.

Il convient de consulter à nouveau les différents organismes pour la mise en place d'une ligne de trésorerie pour 2023.

Le montant de la ligne est réitéré pour 300 000 €. Elle devra être opérationnelle au plus tard le 21 mai 2023.

Il est proposé aux membres du CA d'autoriser le Président à attribuer, exécuter et signer le contrat, ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Vote du Conseil** Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président à attribuer, exécuter et signer le contrat, ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Présents : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

✓ Autorisation d'investissement :

Afin d'assurer la continuité des services du CIAS avant le vote des budgets primitifs, Mme la Vice-Présidente propose d'autoriser le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets primitifs 2023.

**Vote du Conseil** Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets primitifs 2023.

**Présents : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

✓ **Subvention aux associations**

Madame la Vice-présidente soumet, pour avis, les demandes de subventions déposées par les 4 associations suivantes :

Association	Objet/missions	Montant 2022	Montant 2023	Observations
Le Gué	Services de médiation familiale et d'espace rencontre parents-enfants	300 €	450 €	6,80% des entretiens = habitants de Leff Armor (soit 51 entretiens) + 0,32% par rapport 2021). Participation au collectif parentalité Leff/GPA.
CIDFF	Information des femmes et du public sur les droits dans les domaines juridiques, professionnel, économique, social et familial. Permanences au PEM et à Lanvollon.	4 000 €	4 200 €	TOTAL 91 personnes Leff informées  55 reçues sur l'une des 2 permanences (41 personnes en 2021) dont 22 pour violences intrafamiliales.  36 ont été informées hors 2 permanences.
Maison de l'Argoat	Lutte contre les exclusions Accueil, accompagnement, mise à l'abri femmes victimes de violence (Avec Elles = plateforme partenariale sur différents champs). Embauche d'un 2 <sup>e</sup> professionnel en 2022.	4 000 € <i>(Résultat 2022 = - 8307€)</i>	7500 €	80 à 100 femmes + 1 centaine enfants/an  11 femmes de Leff accompagnées (violence conjugale)  Souhait de développer des temps de sensibilisation des jeunes et lien avec les élus sur problèmes de violence
Solidarité Paysans	Accompagner et défendre les familles d'agriculteurs en difficulté	5 000 €	5 000 €	Coût moyen accompagnement = 1 600€. Plus de 6 situations accompagnées dont 3 nouvelles.

Les administrateurs rappellent le rôle essentiel joué par ces associations. La Maison de L'Argoat notamment occupe un rôle unique pour le territoire. Leurs résultats financiers 2022 montrent les difficultés qui sont les leurs. Ils ont dû embaucher un 2<sup>e</sup> professionnel pour faire face à la hausse des violences conjugales.

Au regard de l'importance des missions réalisées par les structures ci-dessous, notamment dans un contexte de crise générale, les membres du CA émettent un avis favorable aux 4 demandes de subventions présentées.

### **3. SERVICES À DOMICILE**

#### **✓ Revalorisation des tarifs**

##### **Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) :**

Le conseil d'administration de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse du 7 décembre 2022 a décidé de revaloriser le montant de la participation horaire de l'aide humaine à domicile à hauteur de 1,10€, pour toutes les heures réalisées à compter du 1er janvier 2023.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2023, le montant de participation horaire de l'aide à domicile, délivrée dans le cadre des plans d'aide des caisses de retraite, est fixé à 25,6€ pour les heures réalisées sur les jours ouvrables (28,7 € pour les dimanches et jours fériés).

La Vice-Présidente précise que dans le cadre de la réforme de la dotation SAAD du Département, les tarifs « mutuelles » sont désormais fixés de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration du CIAS, lequel a délibéré le 28/11/2022 pour un tarif à 24,5€. Elle précise que la mutuelle RMA a un plafond tarifaire inférieur (24,21€) au montant du tarif fixé par l'Assemblée et qu'il convient par conséquent de délibérer de nouveau pour cette mutuelle.

Les autres tarifs de l'aide à domicile validés dans le cadre de la délibération du 28/11/2022 restent inchangés.

##### **Portage de repas à domicile / Petit entretien et jardinage / Abonnement téléalarme**

Sur proposition de la Vice-Présidente, les administrateurs décident de revaloriser, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023, le coût d'intervention des différents services cités ci-dessus afin de prendre en considération l'augmentation des charges de personnel, des frais de carburants et de structure.

Les administrateurs décident de revaloriser le tarif de jardinage bricolage à 32€ de l'heure.

Les tarifs de portage de repas évoluent à 13€ pour la liaison chaude et 12,5€ pour la liaison froide.

Enfin, l'abonnement mensuel de téléalarme augmente de 2€ et passe à 25€ + 3€ pour le médaillon supplémentaire. Les administrateurs décident par ailleurs d'appliquer un prorata de ce tarif au nombre de jours mensuel d'abonnement.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Madame la Vice-Présidente rappelle l'ensemble des tarifs ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2023
<b>Aide à Domicile</b> <b>APA (GIR 1 à 4) , PCH, Aide sociale</b>	<b>23€</b> de l'heure <i>(application au 1<sup>er</sup> janvier 2023)</i>
<b>Aide à Domicile – Caisses de retraite</b> <b>(GIR 5 &amp; 6)</b>	Application du Tarif CNAV en vigueur (soit <b>25,6€</b> de l'heure – <b>28,7€</b> de l'heure les dimanches et jours fériés) <i>(application au 1<sup>er</sup> janvier 2023)</i>
<b>Aide à Domicile</b> <b>Ressources Mutuelles Assistance (a)</b> <b>Autres Mutuelles (b)</b>	<b>a) 24,21€</b> de l'heure <i>(application au 1<sup>er</sup> mars 2023)</i> <b>b) 24,5€</b> de l'heure <i>(application au 1<sup>er</sup> janvier 2023)</i>
<b>Aide à Domicile sans prise en charge</b>	<b>a) 24,5€</b> pour les personnes âgées de plus de 60 ans ou personnes en situation de handicap, bénéficiant d'une prescription médicale <b>b) 26,7€</b> pour l'entretien du domicile pour les personnes ne relevant pas du point <b>a)</b> <i>(application au 1<sup>er</sup> janvier 2023)</i>
<b>Sorties accompagnées</b>	<b>0,4c/km</b>
<b>Petit entretien - Jardinage</b>	<b>32€ /h</b> <i>(application au 1<sup>er</sup> mars 2023)</i>
<b>Abonnement mensuel</b> <b>Téléalarme</b>	<b>25€/mois</b> Double médaillon : + <b>3€</b> Tarif proratisé <i>(application au 1<sup>er</sup> mars 2023)</i>
<b>Installation téléalarme</b>	<b>35€</b> de frais d'installation
<b>Portage de repas</b>	<b>12,5€</b> liaison froide <i>(prix d'achat : 5,78€ et livraison 6,72€)</i> <b>13€</b> liaison chaude <i>(prix achat : 6,04€ et livraison 6,96€)</i> <i>(application au 1<sup>er</sup> mars 2023)</i>
<b>Répit aux aidants</b> <b>(convention Handicap 22)</b>	<b>27€/h</b> en journée, <b>30€/h</b> en soirée et nuit et <b>40€/h</b> le dimanche

**Vote du Conseil** Le Conseil :

- **VALIDE** la revalorisation du tarif aide à domicile CNAV (Caisses de retraite) dessus notifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,
- **VALIDE** le nouveau tarif RMA à hauteur de 24,21€/heure à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023,
- **VALIDE** la revalorisation des tarifs de portage de repas, petit entretien/jardinage et abonnement de téléalarme dessus notifiés à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**Présents : 12**

**Pour : 12**

**Contre : 0**

✓ **Activités jardinage**

Madame la Vice-Présidente présente l'activité de jardinage et explique la nécessité d'y apporter un cadre.

- Activité créée en 2015, secteur Nord (ancien CASD Pléguen)
- Un agent à temps partiel (20h/semaine) uniquement sur du jardinage (car pas équipé en matériels de bricolage). Manque de certains équipements de jardinage également (matériel acquis ces dernières années).
- Une partie des usagers a une activité professionnelle (pas en situation de vulnérabilité).
- Certaines interventions dans résidences secondaires ou pour l'entretien de propriétés de personnes décédées ou en établissement (demande des enfants).
- Certaines activités sont très physiques et chronophages (taille de haies de 2m de haut sur 100m de long, tonte de 3000m<sup>2</sup> de pelouse...) /1 seule intervention par ½ jour. Prestations liées au temps (annulation si pluie, canicule...).
- Une liste d'attente d'environ 15 personnes. Activité principalement sur le Nord de Leff.
- Coût de revient 31,35€ (avec amortissement matériel).
- Pas de critères d'entrée dans le service/ Pas de visite préalable/ Pas de règlement de fonctionnement.

Madame la Vice-Présidente invite les administrateurs à se réunir en petits groupes pour réfléchir aux contours de cette activité.

<p><b>Quels sont les objectifs et enjeux de ce service ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au maintien de l'autonomie en préservant le plaisir</li> <li>- Lutter contre l'isolement</li> </ul>	<p><b>Quel service doit être rendu ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Petit jardinage : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien 1ers abords de la maison.</li> <li>- Tonte petites surfaces uniquement (estimer m<sup>2</sup> max), désherbage allées/jardinières : quid de l'évacuation des déchets ?</li> <li>- Bâchage</li> <li>- Fleurissements</li> <li>- Taille de petits massifs : à estimer</li> </ul> </li> <li>- Petit bricolage : exclure électricité et plomberie</li> <li>- Le service doit avoir lieu en présence de l'utilisateur. Privilégier le travail en collaboration dans le jardin (présence de l'utilisateur, socialisation)</li> </ul>
<p><b>Quel public ?</b> Public âgé (même phase précédent la perte d'autonomie) et/ou en perte d'autonomie (public du SAAD/SSIAD ou repérés par les mairies)</p>	<p><b>Qu'est-ce-que ce service ne doit pas être ?</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une entreprise générale de bâtiment</li> <li>- Un service pour les personnes qui peuvent faire appel à un jardinier privé</li> <li>- Une concurrence déloyale pour les jardiniers</li> <li>- Pas d'interventions dans les résidences secondaires ou pour l'entretien de domicile de personnes décédées ou en établissement</li> </ul>

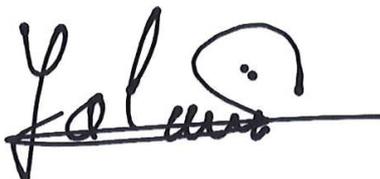
<b>Plus-value du CIAS ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un bouquet de services</li><li>- Un 1<sup>er</sup> contact avec certains futurs usagers</li><li>- Assurer une 1<sup>ère</sup> visite avant l'entrée dans le dispositif : évaluer la faisabilité de la demande, le respect des critères d'âge etc.</li><li>- Faire des devis et signer un engagement avec le bénéficiaire</li></ul>	<b>Commentaires :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Critères de revenus à prendre en considération ?</li><li>- Développer le bénévolat/l'entraide dans le jardinage ?</li><li>- Offre à développer elle correspond aux attentes ci-contre et que l'on n'augmente pas le coût de revient.</li></ul>
--	--

✓ Prochains CA : 20, 23 ou 27 mars

**Fin de séance 20h45**

La secrétaire de séance

Sandrine SALAUN



La Vice-Présidente

Sandrine GEFFROY

